

Procès-verbal n° 5 de la séance du Conseil intercommunal du 27 mars 2018

Présents : Voir liste de présences annexée
Présidence : Jean-François Thuillard, Froideville
Secrétaire : Chantal Bovay
Lieu : Collège de la Combe - Cugy
Début : 18h00

Jean-François Thuillard ouvre la séance à 18h00. Il souhaite la bienvenue à tous les membres.

Ordre du jour

1. Liste de présence, appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2017
3. Informations du Comité de direction
4. Préavis no 09/2018 – Rapport de gestion et comptes 2017, rapport de la bibliothèque
5. Informations de la doyenne chargée de direction de notre établissement et son rapport 2017
6. Divers et propositions individuelles
7. Dates des prochaines séances du Conseil intercommunal

Un point 2 a est ajouté pour une assermentation. M. Rolf Gerber remplace M. Albert Blaser pour la commune de Froideville.

L'ordre du jour est accepté.

1. Liste de présence

Le Président passe la parole à Chantal Bovay pour l'appel : 20 membres sont présents, 3 sont excusés (dont 1 est remplacé) et 1 est absent.

Les 4 membres du Comité de direction de l'ASICE ainsi que la doyenne chargée de direction de l'établissement sont également présents.

2. Approbation du procès-verbal du 26.09.2017

Le procès-verbal du 26 septembre 2017 est accepté par le Conseil intercommunal.

2a. Assermentation

Jean-François Thuillard procède à l'assermentation de M. Rolf Gerber.

3. Informations du Comité de direction

La parole est donnée à Jean-Pierre Sterchi :

Il annonce que le CoDir et l'établissement scolaire révisent la convention ASICE- Etat de Vaud entrée en vigueur en janvier 2009. Dans la liste des tâches déléguées à l'Etablissement scolaire figure l'organisation et la gestion des transports scolaires. A ce stade des travaux, nous constatons déjà que le temps nécessaire à l'établissement des horaires et à la gestion des transports a été sous-estimé et qu'il faut s'attendre, quelle que soit la formule choisie, à voir le prix de cette prestation augmenter.

Le Comité de direction cherche à améliorer sa communication avec ses différents partenaires. Concernant l'axe CoDir – Municipalités, le CoDir diffusera une fois par mois une communication sur les points ou chantiers principaux sur lesquels il travaille.

Concernant l'axe CoDir – Conseil intercommunal, il souhaite améliorer et enrichir ses communications. Afin de permettre l'accès aux différents documents publics que sont les PV, ou préavis, le CoDir travaille actuellement à la construction d'un site internet qui permettra la mise en ligne de ces documents et bien d'autres. Ce projet sera

également utile pour renseigner les Conseillers communaux ou généraux ainsi que la population. Ce site permettra également de regrouper toutes les tâches dont l'ASICE est responsable et aussi de faire une place au Conseil d'établissement pour la présentation de documents utiles.

Pour l'axe CoDir – Etablissement scolaire, des représentants du CoDir vont participer à une conférence des maîtres afin de présenter notre association et les axes de collaborations indispensables à la bonne marche de l'école.

Le CoDir étudie également le développement des infrastructures scolaires. Lors de la dernière séance du CI du 27 septembre 2017, la conclusion de la présentation de l'étude sur l'évolution démographique scolaire pour la période 2017-2021, indiquait ceci :

- Acquérir un terrain pour le développement du secteur secondaire et intercommunal
- Lancer une pré-étude et réaliser une étude sur le développement de la partie intercommunale à Cugy
- Optimiser les espaces du collège de la Combe
- Libérer la salle de la bibliothèque pour y installer une classe
- Trouver encore une classe au minimum pour le secteur secondaire.

Actuellement le CoDir travaille avec le bureau d'architectes Frei et Rezakhanlou pour l'étude et l'optimisation des volumes du collège de la Combe. L'objectif étant de proposer quelques petites salles supplémentaires nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

Une séance supplémentaire sera proposée en juin afin de présenter un préavis relatif à des modifications mineures du collège de la Combe.

Le 9 mars, lors du dernier CoDir, Virginie Dorthe a annoncé que la nouvelle volée d'élèves qui entrera au secondaire en août 2018 est plus chargée que prévu suite à l'arrivée de nouveaux élèves. Il faut dès lors s'attendre et se préparer à ouvrir une classe supplémentaire à la Combe. Le problème est que ce collège dispose de 15 classes et que l'ouverture d'une classe supplémentaire ne peut se faire qu'au détriment de la bibliothèque, cette dernière sera fermée (provisoirement) et les élèves seront déplacés à Froideville pour les animations et la fréquentation de la bibliothèque. Cependant cette mesure ne résoudrait pour tous les problèmes car en 2020 la volée qui entrera au secondaire sera aussi très chargée et il se peut qu'une 17^{ème} classe soit nécessaire avant la fin de la législature. Il faut donc déjà chercher des solutions pour 2020.

D'autre part, une récente analyse des constructions en cours ou sur le point de démarrer avant l'entrée en zone réservée de la plupart de nos communes de l'ASICE montre qu'il faut s'attendre à une arrivée de 60 élèves entre 2018-2020. Comme toujours nous ne connaissons l'âge des élèves qu'à leur arrivée et inscription dans nos CH (contrôle des habitants), ce qui complexifie encore le problème.

En conclusion, le CoDir se trouve face à une tâche ardue et ceci dans une période où les plans généraux d'affectation des communes sont en chantier, où les surfaces d'assolement sont très protégées et les services du canton surchargés. La collaboration avec les communes est essentielle pour trouver ensemble des solutions adéquates.

Katia Cruchon :

Concernant l'organisation des transports, le CoDir fait des demandes d'offres pour l'élaboration des horaires. Le CoDir devra décider s'il confie ce mandat à une entreprise ou s'il souhaite continuer à confier cette tâche à l'école. Le but est d'optimiser le temps, décharger le secrétariat de l'école et le nôtre et de centraliser les demandes ainsi que les plaintes. Quel que soit la formule choisie, le prix de cette prestation est onéreux.

PPLS : Le CoDir entreprend des démarches pour abaisser le coût du Service PPLS pour l'ASICE.

Nos élèves doivent se rendre au Mont pour bénéficier de ce service. Chaque année, la commune du Mont nous adresse une facture basée sur le nombre total des élèves de notre établissement. L'ASICE ayant plus d'élèves que le Mont, la facture est plus élevée pour nous alors que nous consommons moins de prestations.

Une visite du PPLS a permis au CoDir de rencontrer les responsables et de se faire une idée des besoins en locaux et matériel.

Le CoDir a rencontré le Municipal du Mont en charge de ce dossier. Il s'agira maintenant de trouver une nouvelle méthode de calcul qui convienne à chacun. Le CoDir souhaite obtenir une réduction de CHF 10'000.00 à 15'000.00 sur la facture annuelle.

Pierre-Alain Witzig :

L'année 2017 a été marquée par le départ de notre ancien concierge M. Patrick Dutruit. Il a été remplacé par M. Adel Tamer en juillet. Ce dernier s'est parfaitement intégré et, avec son personnel, 2 apprentis et 2 nettoyeuses, il assure l'entretien régulier du collège de la Combe.

Notre bâtiment, construit il y a 10 ans, se porte bien, malgré quelques petits soucis récurrents, notamment au niveau des stores électriques. Cependant des frais importants devront être consentis dans les années à venir. En effet, plusieurs contrôles effectués par la DGE ont démontré que notre chaudière à bois est dans l'impossibilité de respecter la limite OPair en poussières. Depuis 2012, les chaudières à bois d'une puissance inférieure à 500 KW, la nôtre est de 180 KW, doivent respecter une valeur certaine. Un délai est fixé au 31 décembre 2022 pour réaliser l'assainissement de notre installation.

Le filtre que nous devons ajouter coûte à lui seul CHF 35'000.00 à 40.000.00. Il faudra également aménager un local spécifique pour cette installation qui est trop importante pour être intégrée dans le local de chauffage actuel. Un préavis sera présenté au Conseil intercommunal lorsque l'étude sera terminée.

D'autre part, nous devons réparer régulièrement des dommages résultant de malveillance, notamment des trous dans les tables, tags dans les vestiaires et sur le mobilier, plafonds endommagés, etc. Bien évidemment nous ne manquons pas d'adresser les factures aux auteurs lorsque nous réussissons à les identifier, chose extrêmement ardue, puisque ce n'est jamais personne.

Seema Ney :

Elle rappelle que les UAPE prennent en charge les élèves de la 1^{ère} à la 6^e années. En cas de manque de place, l'ASICE ouvre les cantines à ces élèves sur les sites de Cugy et Froideville en mettant en place un encadrement adéquat. En raison de cet encadrement 4.00 sont à l'heure actuelle demandés aux parents, en plus des 10.00 pour le repas.

Après une analyse des coûts réels de prise en charge de ces enfants sur midi ainsi qu'une comparaison avec les tarifs pratiqués dans d'autres associations, le Comité de direction a pris la décision d'adapter ses tarifs pour l'année scolaire prochaine.

En effet, sur une moyenne de 61 repas par semaine pour les 5-6P, les frais de service et d'encadrement par repas s'élèvent à environ 16.- en plus du prix du repas qui est de 8.50.-. A l'heure actuelle, les parents paient 14.- pour le repas avec encadrement. La participation des parents pour l'encadrement et le service s'élève ainsi en moyenne à 5.50.- et l'ASICE prend donc à sa charge 10.50.-. Cela sans compter les frais de renouvellement de la vaisselle, produits de nettoyage, etc.

Après avoir échangé avec le Conseil d'établissement sur ces tarifs et une adaptation de ceux-ci, le CODIR a décidé de passer à un tarif de 16.- par repas avec encadrement. Ainsi la participation des parents correspondra à 7.50.- pour l'encadrement et le service. L'ASICE subventionnera dès lors approximativement les familles à hauteur de 8.50.- par repas.

Par ailleurs, les tarifs appliqués pour les 7 à 11^e année ne couvrent pas non plus les charges réelles du personnel engagé pour le service. Il a été décidé de passer à un tarif de 12.00/repas. De plus, une harmonisation des tarifs entre salades et sandwichs est décidée, soit 6.00/chacun.

Le CoDir, conscient que les coûts peuvent être importants pour une famille avec plusieurs enfants mangeant à la cantine, décide de ne pas facturer le prix de la surveillance de la zone pour les enfants qui piquent-niquent, permettant ainsi d'offrir une alternative aux familles qui en ont besoin.

Un document présentant l'offre parascolaire des communes de l'ASICE sera mis en ligne prochainement sur le site internet de l'école.

Concernant la bibliothèque, les débuts de fonctionnement de celle-ci se sont bien passés. Notre bibliothèque est dynamique et le public répond présent.

L'inauguration de la bibliothèque aura lieu le 5 mai.

Le Conseil d'établissement, avec l'accord de la direction, a décidé de mettre en œuvre une semaine du goût pour l'établissement scolaire de Cugy et environs, durant le temps scolaire et parascolaire en 2018 (en remplacement de la journée à pied à l'école). Elle participe ainsi à la promotion de la santé par une nourriture variée et équilibrée et met en valeur le savoir-faire artisanal tout en encourageant l'innovation culinaire.

Un groupe de travail réfléchit aux propositions d'activités de cette semaine. Un questionnaire a l'intention des élèves et des enseignants a été élaboré afin d'avoir leur avis.

L'objectif sera de proposer plusieurs activités durant cette semaine tant aux classes, qu'aux cantines et UAPE. Pour cela la participation de personnes en lien avec l'alimentation, la cuisine ou les produits du terroir dans nos 4 communes sera sollicitée.

Jean-Pierre Sterchi :

Un contracting panneaux solaires sur le toit du collège de la Combe est à l'étude.

Pour rappel : en 2013 une étude a été établie par un Conseiller communal de Cugy. Il s'agissait d'acheter et d'installer des panneaux et de vendre la totalité du courant produit. Des subventions étaient proposées. Swissgrid était favorable à ce projet mais le fond de subventionnement étant épuisé, notre projet a donc été mis en attente.

Depuis, un groupe de personnes de Cugy (conseillers communaux et citoyens) ont contacté la Romande énergie pour étudier les faisabilités dans la commune. Seul le bâtiment de la Combe a intéressé la Romande énergie.

L'électricité produite serait utilisée sur place et le solde serait réinjecté dans le circuit. La Romande énergie finance et installe les panneaux. Le prix du KW est garanti sur 25 ans pour l'ASICE.

On utiliserait environ le 47% de l'énergie produite dans notre bâtiment.

Lors de l'étude, il a été constaté que toit végétalisé était en mauvais état. Un toit plat est très intéressant pour l'installation de panneaux solaires. Nous consommons chaque année environ 110'000 KW.

Mais avant d'aller plus loin dans la discussion avec la Romande Energie, une deuxième offre a été demandée à une autre entreprise.

Jean-François Thuillard prend la parole pour indiquer que la commune de Froideville a mis à disposition de la Romande énergie, le toit d'un collège et que pour cela elle touche une redevance. Jean-Pierre Sterchi précise que la location du toit n'est pas comprise dans l'offre initiale.

Thierry Amy pense qu'il faut faire un préavis, il demande à ce que le Comité de direction se renseigne sur la marche à suivre. Il se demande également qui prendra en charge l'entretien et le contrôle du matériel, car sur une durée de 25 ans il doit bien y avoir des frais d'entretien.

Azdine Bouhedja se demande pourquoi cette installation occuperait uniquement la moitié de la surface et non la totalité de la surface de toiture ?

Bertrand Fahrni pense qu'il faut établir un préavis sur l'engagement de l'ASICE, et peut-être que nous devons lancer un marché public. Il souhaite également avoir un comparatif entre le contrat avec la Romande ou autre entreprise et une installation entièrement prise en charge par l'ASICE.

Daniel Busch rend attentif le Comité de direction que lorsque l'on a un toit plat il faut le refaire environ tous les 10 ans, alors qui prendra en charge les frais d'enlèvement et de remise en place des panneaux lors de tels travaux.

Marc Tille pense qu'il faudrait ajouter un étage avant de poser des panneaux.

Jean-François Thuillard désire savoir qui prendra en charge les frais d'évacuation de ce matériel dans 25 ans.

Markus Mooser ajoute que le 20% d'énergie renouvelable est calculé sur la consommation totale du bâtiment en énergie et pas uniquement sur le chauffage.

Philippe Flückiger se demande, comme cette technologie est en constante évolution, si on va garder ces mêmes panneaux durant 25 ans ou s'il y aura des changements en fonction de l'évolution.

Jean-Pierre Sterchi a pris note de toutes ces questions. Il va se renseigner sur la nécessité de présenter un préavis. Il peut déjà répondre à Marc Tille que l'on ne peut pas mettre un étage supplémentaire au-dessus de la salle de gym, mais que nous pourrions éventuellement en ajouter un au-dessus de l'autre moitié. Cependant notre architecte a précisé que ce serait très compliqué et onéreux.

Jean-Pierre Sterchi remercie les conseillers pour toutes ces questions ou indications qui permettront d'avancer sur cette étude.

4. Préavis 9 – Rapport de gestion et comptes 2017, rapport de la bibliothèque Rapport de gestion

Jean-François Thuillard donne la parole au rapporteur de la commission de gestion :

Laurent Gattlen nous lit le rapport rédigé par la commission de gestion sur le rapport de gestion et les comptes 2017.

La commission de gestion remercie le Comité de l'envoi de l'ensemble des documents dans un délai agréable qui a permis à la commission d'accomplir sa tâche dans les meilleures conditions.

Elle n'a pas de remarque à faire sur le rapport de la bibliothèque.

Lors de l'analyse du rapport de gestion, la commission a soulevé une question concernant le chauffage au sein du collège de la Combe. Il semble qu'il fasse trop chaud dans les classes. La commission de gestion souhaite que les possibilités d'optimisation des réglages/consignes soient étudiées.

Ils ont également abordé la question du solde disponible du préavis dévolu au mobilier scolaire, soit CHF 39'508.05. Ce montant sera-t-il suffisant pour parer aux besoins de la rentrée 2018-2019. ? Le Comité de direction leur a affirmé que oui car il faudra vraisemblablement une seule classe supplémentaire de secondaire pour la rentrée.

Concernant les comptes, la Commission constate que ceux-ci sont bien tenus et que le budget a été respecté. Ils ont relevé que les enseignants n'ont de loin pas utilisé le budget disponible pour les courses et camps. La commission précise que cette économie pourrait ne pas perdurer car suite à l'arrêt du Tribunal Fédéral du 7 décembre 2017 qui institue que les parents d'élèves ne devraient pas avoir à payer d'autres frais que ceux liés à la nourriture.

Cette Commission a aussi remarqué une diminution de moitié des montants liés aux cours de sport facultatif et donc de l'offre liée à ces cours.

Concernant les comptes liés à la bibliothèque, la Commission a demandé que les montants assumés par les communes soient mieux mis en exergue dans les prochains comptes afin d'en simplifier la lecture.

La Commission a aussi relevé que 150 heures supplémentaires de secrétariat ont été rémunérées en 2017, et que l'augmentation des ressources administratives de 10% en 2018 devrait permettre d'éviter d'engendrer de nouvelles heures supplémentaires.

Finalement la Commission note une augmentation de CHF 93.16 du coût de l'élève par rapport à 2016. Elle propose également, dans la mesure du possible que, la Direction de l'établissement soit présente lors des séances

des séances de questions relatives au budget, aux comptes et à la gestion de l'établissement afin d'apporter son éclairage sur certains aspects.

Comptes :

Jean-Pierre Sterchi prend la parole pour informer le Conseil que malheureusement il y avait une erreur dans les comptes qu'ils ont reçus. En effet, la location et les frais d'entretien pour la bibliothèque située dans le bâtiment communal de Froideville a été oublié. La commune de Froideville s'est rendue compte de cet oubli ce matin même et l'a contacté. L'erreur a été corrigée et de nouveaux comptes sont distribués.

Les comptes 2017 sont passés en revue.

Marc Tille désire savoir si nous allons demander et rembourser chaque année les extraits de casiers judiciaires. Le Comité de direction n'a pas pris de position sur ce point. Thierry Amy pense qu'il ne faut pas les demander plus fréquemment que tous les 3 ans en raison de la lenteur de l'administration.

Il n'y a pas d'autres remarques sur les comptes 2017

Rapport de gestion :

Ce dernier est pris chapitre par chapitre, il ne suscite aucune question.

Rapport bibliothèque :

Aucun membre n'a de remarque à faire sur ce rapport.

Vote :

Jean-François Thuillard demande aux conseillers de se prononcer sur les comptes. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des membres présents. Il en va de même pour le rapport de gestion.

5. Information de la doyenne chargée de direction de notre établissement scolaire et son rapport 2017

La parole est donnée à Virginie Dorthe :

Concernant la remarque de la Commission de gestion sur les Sports facultatifs, la responsable des sports établit un programme de cours selon les moniteurs qu'elle trouve. Ce programme doit ensuite être accepté par le canton. Après cela si les cours intéressent les élèves il peut y avoir plusieurs cours d'organisés par semaine. Les tarifs sont différenciés selon la qualification des intervenants et les cours peuvent durer 45 minutes ou 1 heure.

Marc Tille nous indique qu'à Bretigny il n'y a pas de salle de dégagement et que la salle du clocher n'est pas comptée comme une salle de dégagement. Seema Ney complète en informant qu'en effet, la DGEO réclame une salle de dégagement, mais que pour l'ASICE, il est plus important de pouvoir garder la salle du clocher comme une solution pour une classe complète car nous n'avons aucune salle de libre pour du primaire en cas de besoin.

Virginie Dorthe nous informe que les établissements de Cugy et du Mont ont reçu un refus du canton sur le camp à l'île d'Yeu. Les deux établissements ont pris la décision de refaire une demande pour un camp plus court car il semble que c'est la durée qui pose problème. Elle souhaite qu'au cas où cette nouvelle demande serait refusée, les communes essaient d'appuyer leurs demandes.

Jean-François Thuillard propose son aide en tant que Député à Virginie Dorthe.

Virginie Dorthe nous parle de l'élaboration de son rapport de gestion. C'est pour elle un premier essai et elle a pu compter sur l'aide des doyens et autres collaborateurs de l'établissement. Elle ne sait pas combien de temps elle sera chargée de la direction, mais dans le cas où une autre personne serait nommée, ce document sera une bonne base pour son successeur.

Thierry Amy remercie Virginie Dorthe pour tous ses efforts et il espère qu'une décision sera prise prochainement sur la Direction de notre établissement.

Azdine Bouhedja remercie également Virginie Dorthe de la qualité de son rapport.

6. Divers et propositions individuelles

Thierry Amy rappelle que nous avons besoin de locaux à court terme et précise que Cugy, qui accueille le secondaire, va entamer la révision de l'étude de son PGA. Ce travail sera long et dans le contexte actuel il est difficile d'imaginer que nous pourrions construire un nouveau bâtiment.

La construction d'un collège d'une taille identique à celui de la Combe dans les 10 ans semble impossible pour l'instant. Il faut dès maintenant entamer une discussion avec les autres communes de l'association pour trouver une solution. Il précise que la parcelle où est située la ferme (propriété de la commune) dispose d'un peu d'espace

disponible pour des locaux administratifs. La seule solution qu'il voit pour le moment c'est le terrain de foot situé à côté de l'école. Ce terrain appartient à l'ASICE il précise encore que 2021 c'est demain matin.

Seema Ney indique qu'une offre parascolaire pour la rentrée prochaine sera transmise aux parents par les agendas et que sur chaque site internet des communes un lien dirigera les internautes sur le site de l'école et de l'ASICE (site en construction pour le moment).

Bertrand Fahrni déplore que les comptes ne fassent qu'augmenter.

La commission de gestion va refaire son rapport suite à la modification des comptes en raison de la location de la bibliothèque.

Didier Beuchat pense qu'il faut vraiment réétudier la possibilité de surélever le toit du collège de la Combe. Ainsi nous aurions des locaux supplémentaires et le toit serait refait !

Jean-François Thuillard appuie cette position et cite en exemple des surélévations en bois pour des questions de poids.

Marc Tille remercie toutes les personnes qui travaillent pour les élèves de nos communes.

Jean-Pierre Sterchi précise, suite à la remarque de Bertrand Fahrni sur les coûts, que nos collèges sont très récents, donc avec des amortissements assez haut. Lors de la construction du collège de la Combe il n'y a eu ni mise en place d'un PPLS et d'une bibliothèque, nous devons rattraper le retard par rapport aux autres établissements. Il ajoute que Chantal Bovay établit un comparatif par rapport aux autres établissements sur les ETP administratifs, séances du CoDir, etc. et que pour le moment nous sommes en queue de pelotons. Il faut toutefois se rappeler que chaque établissement est différent en raison de la distance entre les collèges, les enclassements, etc.

Sur le territoire de notre association, le 15% de la population est un jeune qui est scolarisé alors que la moyenne cantonale est à 11,4%. Nous avons la chance d'avoir cette jeunesse, mais les jeunes coûtent cher aux communes.

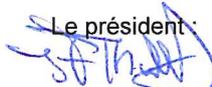
Laurent Gattlen souhaite avoir un comparatif du coût de l'élève avec les autres associations. Chantal Bovay lui précise que ça avait été fait il y a quelques années, mais que c'est très difficile de comparer car chaque association fonctionne différemment. Surtout en fonction de la répartition des frais entre les communes et association (entretiens des bâtiments, surveillants, frais administratifs, coût à l'habitant ou par élève, etc.).

7. Date de la prochaine séance

Une prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu le 12 juin et la séance annuelle pour le budget aura lieu le 25 septembre 2018.

La séance est levée à 20h00.

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le président :

J.-F. Thuillard

La secrétaire :

C. Bovay

Annexe : liste des présences

LISTE DE PRESENCE DU CONSEIL INETRCOMMUNAL DE L'ASICE 2016-2021**Conseil intercommunal du 27 mars 2018**

| | Commune | Titre | Nom | Prénom | Lieu | Signature : |
|----|-------------|----------|-----------|---------------|------------------|-------------|
| CI | Cugy | Monsieur | Amy | Thierry | 1053 Cugy | ✓ |
| CI | Cugy | Monsieur | Flückiger | Philippe | 1053 Cugy | ✓ |
| CI | Cugy | Monsieur | Amaudruz | Sylvain | 1053 Cugy | ✓ |
| CI | Cugy | Madame | De Giuli | Minou | 1053 Cugy | ✓ |
| CI | Cugy | Monsieur | Fahrni | Bertrand | 1053 Cugy | ✓ |
| CI | Bretigny | Monsieur | Mooser | Markus | 1053 Bretigny | |
| CI | Bretigny | Monsieur | Chappuis | Laurent | 1053 Bretigny | ✓ |
| CI | Bretigny | Monsieur | Heuschkel | Marc | 1053 Bretigny | ✓ |
| CI | Bretigny | Madame | Brunisso | Karen | 1053 Bretigny | ✓ |
| CI | Bretigny | Monsieur | Tille | Marc | 1053 Bretigny | ✓ |
| CI | Morrens | Monsieur | Beuchat | Didier | 1054 Morrens | ✓ |
| CI | Morrens | Monsieur | Raemy | Jean-Paul | 1054 Morrens | Excuse? |
| CI | Morrens | Madame | Binggeli | Virginie | 1054 Morrens | ✓ |
| CI | Morrens | Monsieur | Busch | Daniel | 1054 Morrens | ✓ |
| CI | Morrens | Monsieur | Staehli | Frédéric | 1054 Morrens | ? |
| CI | Froideville | Monsieur | Thuillard | Jean-François | 1055 Froideville | ✓ |
| CI | Froideville | Monsieur | Gattlen | Laurent | 1055 Froideville | ✓ |
| CI | Froideville | Monsieur | Blaser | Albert | 1055 Froideville | Excuse? |
| CI | Froideville | Monsieur | Bouhedja | Azdine | 1055 Froideville | ✓ |
| CI | Froideville | Monsieur | Von Rohr | Cédric | 1055 Froideville | ✓ |

Comité de direction

| | | | | | | |
|----|-------------|----------|---------|--------------|------------------|---|
| CD | Froideville | Monsieur | Witzig | Pierre-Alain | 1055 Froideville | ✓ |
| CD | Cugy | Monsieur | Sterchi | Jean-Pierre | 1053 Cugy | ✓ |
| CD | Bretigny | Madame | Ney | Seema | 1053 Bretigny | ✓ |
| CD | Morrens | Madame | Cruchon | Katia | 1054 Morrens | ✓ |

